

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE	REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE	
-----------------------------	--	--

Suite à l'absence de quorum lors de la séance du 17 mars 2025, le Comité Syndical a été de nouveau légalement convoqué le 18 mars 2025 ; l'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars, les membres du Comité Syndical, se sont réunis au 1 rue des Pavéurs 91 000 Evry-Courcouronnes, à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Gino BERTOL, en application de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Nombre de membres en exercice : 129

Présents : ABENA Gabin, BERTOL Gino (SIARCE), BERTOL Gino, BIGA Jean-Bernard, BORTOLI Jacky, BOULEY Bernard, BOUTEILLE Erick, CASTAINGS Laurence (CAPS), CASTAINGS Laurence (Epinay-sur-Orge), CHAILLOU Patrick, CORDIER Corinne (SIARCE), CORDIER Corinne (Saint-Vrain), CORZANI Olivier, DAMIATI Michaël, DELECOUR Bruno, DELMOTTE Kim, DELPIC Joseph, DIRAT Karl (SIARCE), DIRAT Karl (Villabé), DUBOIS Jean-Pierre, DUBOIS Marcel, DUMONTAUD SEURE Aurélie (Soisy-sur-Seine), DUPONT Germain, DURANTON Marianne, BOUVIER Bénédicte suppléante de FASSI Olivier, FAUVIN Dominique, FOURNIER Pascal, GOMBAULT Jacques, GUERTON Marc, HARTZ Jean (CAGPS), HARTZ Jean (Bondoufle), HASSAN Zakaria, HILGENGA Wilfrid, LAMOUR Alain, LE ROUX Jean-Claude, LANDRIEU Frédéric suppléant de MARIN Arnaud, MATT Edouard, MEARY Nicolas, MELIN Gil (CAGPS), MELIN Gil (Ris-Orangis), NEDELEC Gaëlle, NOEL Michel, PAGES Patrick, PIGEON Marie-France, PROT Pierre, PYOT Frédéric (SIARCE), PYOT Frédéric (Corbeil-Essonnes), DUMONTAUD SEURE Aurélie (CAGPS) suppléante de ROUSSEAU Jean-Baptiste, SEBBAG Alice, SHEPS Ariel, TANGUY Sylvain, TARAGON Stéphane, TEILLET Alexis, TIQUET Corinne, VEROTS Dominique

Pouvoirs : BEAUDET Stéphane donne pouvoir à PROT Pierre, BENEDETTI Laurence donne pouvoir à DURANTON Marianne, BENSARSA REDA Lamia donne pouvoir à TEILLET Alexis, BERGDOLT Patricia donne pouvoir à BOULEY Bernard, BOUSSELET Philippe donne pouvoir à MATT Edouard, BOYER Dany donne pouvoir à DELPIC Joseph, BUDELOT Laurence (SIARCE) donne pouvoir à PAGES Patrick, BUDELOT Laurence (Vert le Petit) donne pouvoir à LE ROUX Jean-Claude, CHANDELIER Jean-Louis donne pouvoir à GOMBAULT Jacques, COLAS Romain donne pouvoir DELMOTTE Kim, CORRE Daniel donne pouvoir à DUBOIS Marcel, COUDORO Bernardin (Buno-Bonnevaux) donne pouvoir à CHAILLOU Patrick, COUDORO Bernardin (SIARCE) donne pouvoir à PIGEON Marie-France, DELIANCOURT Jean-Claude donne pouvoir à CASTAINGS Laurence, DEMEULEMEESTER Stéphane donne pouvoir FAUVIN Dominique, DUGOIN Xavier donne pouvoir à HILGENGA Wilfrid, GRILLON Eric (Ablon sur Seine) donne pouvoir à NOEL Michel, GUILBERT Xavier (Baulne) donne pouvoir à BERTOL Gino, HAMARD Sylvain (Paray-Vieille-Poste) donne pouvoir à CORDIER Corinne, MOURET Frédéric donne pouvoir FOURNIER Pascal, NOLLEAU Joel donne pouvoir à DUBOIS Jean-Pierre, PFEIFFER Nathalie donne pouvoir LAMOUR Alain, ROUSSET Laurent donne pouvoir à DELECOUR Bruno, SAC Patrice donne pouvoir à VEROTS Dominique, SCACCHI Anne (Boissy sous Saint Yon) donne pouvoir à SEBBAG Alice, SCACCHI Anne (CCEJR) donne pouvoir à CORZANI Olivier, TERRIER Michel donne pouvoir à DIRAT Karl

Absents : AUDEBERT Gilles, BEN OUADA Sami, BENIDJER Khellaf, BENSARSA REDA Lamia, BOUSSAINGAULT Jean-Jacques, BRUNEL Rémi, CELLIER Pierre-Henri, CELLIER Pierre-Henri, CONAN Gauthier, DASSA Emmanuel, DAVID Patrick, DELAITRE Jean-Marc, DESNOUE Jérôme, DJEARAMIN Ganesh, ECK Bernard, ESPRIN Daniel, FRAYSSE Gilles, GONZALES Didier (EPTGOSB), GONZALES Didier (Villeneuve-le-Roi), GRILLON Eric (EPTGOSB), GUILBERT Xavier (SIARCE), HAMARD Sylvain (EPTGOSB), HUBERT Serge, JANIN Eric, LARCHER Olivier, LEREBOUR Christian, MARTIN Séverine, MAYEUR Véronique, MERIGOT Michaël, MITTELHAUSSER Johann, MORICHON Michel, MORIN Jean-Marc (CAGPS), MORIN Jean-Marc (Lisses), PAROLINI François, PERDIGEON Alain, PEROT Joël, PETEL Yann, PETRILLI Olivier, PLANTE François, RASSIER Gérard, RAUSCHER Patrick, WITTEK Eugène (CAGPS), WITTEK Eugène (Etiolles), PIANTONI Gilbert, FOUQUE Nicolas, TOULOUSE Bernard, COURTAS Grégory

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité

Le Président ouvre la séance et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Marie-France PIGEON est désignée secrétaire de séance

OBJET : FIXATION DU NOMBRE DES VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2019-PREF-DRCL-177 du 29 mai 2019 portant modification des statuts du Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine pour l'électricité et le gaz,

Vu les arrêtés inter préfectoraux 2021-PREF-DRCL-604 / 605 / 606 et 607 du 25 août 2021 portant adhésion de l' EPT 12, du SIEGRA, du SIARCE et de la commune d'Epina y sous Sénart au SMOYS

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-397 du 10 octobre 2022 portant modifications statutaires

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-461 du 25 novembre 2022, portant adhésion au SMOYS des communes de Ablon, Bondoufle, Chilly-Mazarin, Corbeil-Essonnes, Epina y-sur-Orge, Juvisy, Savigny-sur-Orge et Soisy-sur-Seine

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2023-PREF-DRCL-215 du 22 août 2023, portant adhésion au SMOYS des communes d'Athis-Mons, d'Etiolles, d'Evry-Courcouronnes, de Grigny, de Ulis, de Ris-Orangis, de Villabé, de Villeneuve-le-Roi, et de Viry-Châtillon

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2023-PREF-DRCL-291 du 16 novembre 2023, portant adhésion au SMOYS de la commune de Saint Pierre-du-Perray

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2024-PREF-DRCL-245 du 25 octobre 2024, portant adhésion au SMOYS de trente-neuf communes et de la communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix pour la commune de Dourdan

Vu la délibération n° 2023/56 du 26 juin 2023, le nombre de vice-président fixant à 15 et le nombre des autres à 17.

Vu la délibération n° 2024/01 du 1er mars 2024, fixant le nombre des autres membres du bureau à 18.

Considérant que le nombre de vice-président est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents,

Considérant le nombre de membres en exercice : 129

Considérant que le bureau est composé du Président, de vice-présidents ainsi que d'un ou plusieurs membres conformément aux textes,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer le nombre des vice-présidents ainsi que des autres membres du bureau

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

RAPPORTE la délibération 2023/53 du 26 juin 2023 fixant le nombre de vice-présidents à 15 et à 17 le nombre d'autres membres du bureau

RAPPORTE la délibération 2024/01 du 1er mars 2024 fixant le nombre des autres membres du bureau à 18

FIXE à 15 le nombre de Vice-présidents

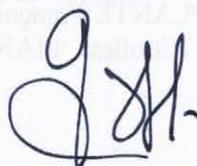
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Vote	
Pour	79
Contre	1
Abstention	2

La délibération est adoptée

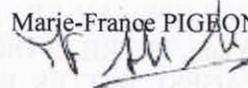
Le Président

Gino BERTOL



Le secrétaire

Marie-France PIGEON



Date de publication sur le site :